

S

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9176
25 avril 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DE L'UNION DES
REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu de la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies une note datée du 23 avril 1969 indiquant que le Gouvernement de l'URSS avait nommé M. Vikenty Pavlovich Sobolev représentant adjoint de l'URSS au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
